



La présentation annuelle du budget est toujours un moment important dans la vie d'un ministère, mais aussi pour le ministre qui en a la charge. Le budget constitue en effet un acte politique fort qui lui permet de traduire, de manière concrète et tangible, ses engagements et ses priorités.

Le projet de budget 2012 que je soumettrai au vote du Parlement dans les prochaines semaines répond ainsi clairement aux priorités qui sont les miennes depuis ma nomination comme garde des Sceaux.

Ce budget 2012 poursuit d'abord l'effort de rattrapage engagé depuis plusieurs années pour donner au ministère de la Justice et des Libertés les moyens de répondre aux attentes croissantes des Français en matière de justice. Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, ces moyens supplémentaires doivent être mis au service d'un effort de modernisation des méthodes et de l'organisation collective du ministère, tendant à une exécution plus efficace de ses missions : cela passe notamment par une simplification des procédures, le recentrage des personnels sur leur cœur de métier, le recours accru aux nouvelles technologies.

Ce budget 2012 donne ensuite au ministère de la Justice et des Libertés les moyens de mettre en œuvre les réformes que j'ai portées cette année au nom du Gouvernement, qu'il s'agisse de l'introduction des citoyens assesseurs dans les juridictions correctionnelles et dans les juridictions d'application des peines, de la réforme de l'hospitalisation sans consentement, de la réforme de la garde à vue, en ou encore du renforcement de la prise en charge des mineurs délinquants. En cela, il répond à l'engagement que j'ai pris dès mon arrivée place Vendôme : à réformes nouvelles, moyens nouveaux.

Enfin, ce budget met un accent particulier sur les moyens nécessaires à une exécution effective et rapide des peines prononcées par les juridictions. A cet égard, il annonce le projet de loi de programmation sur l'exécution des peines que le Président de la République m'a demandé de présenter devant le Parlement dans les prochaines semaines. Cette loi de programmation permettra de prolonger et d'amplifier les efforts engagés.

Dans le contexte particulièrement difficile de nos finances publiques, ce projet de budget de la justice pour 2012, en augmentation, marque la priorité que le Gouvernement accorde à ce ministère et à sa mission régalienne de rendre la justice, une justice placée au cœur de la vie individuelle et collective des Français.

**Michel Mercier**  
**Garde des Sceaux,**  
**Ministre de la Justice et des Libertés**

**+ 4 %**

**Un budget 2012 en hausse de + 4 %, portant sa progression à + 19 % depuis 2007**

**Un budget 2012 de 7,42 milliards d'euros pour la mission "Justice"**

## ■ Un budget permettant de mener des réformes d'ampleur

- Améliorer l'exécution des peines prononcées par les juridictions,
- Mettre en oeuvre un programme immobilier ambitieux pour les juridictions, les prisons et les centres de placement des mineurs délinquants,
- Appliquer les réformes décidées par le Parlement : contrôle par le juge des hospitalisations sans consentement, introduction des citoyens assesseurs dans les juridictions correctionnelles et dans les juridictions de l'application des peines, renforcement de la prise en charge des mineurs délinquants,
- Assurer la rémunération des avocats pour mettre en oeuvre la réforme de la garde à vue.

## ■ Une politique d'emploi cohérente avec les réformes d'envergure à conduire

- 762 emplois supplémentaires, ce qui porte la progression des emplois de la Justice à 6625 emplois depuis 2007 ; 285 emplois vont notamment permettre de renforcer les effectifs des juridictions,
- Une politique sociale ambitieuse pour les personnels.



# 2

## Doter les juridictions des moyens pour mettre en oeuvre les réformes

**2 982 M€** pour les juridictions

### ■ Associer les citoyens au fonctionnement de la justice

- Création de 65 emplois de magistrats et 50 emplois de greffiers pour accompagner la mise en place des citoyens assesseurs décidée par la loi du 10 août 2011,
- Des investissements à hauteur de 30 M€ pour aménager les salles d'audience qui accueilleront ces nouveaux jurés.

### ■ Mettre en oeuvre la réforme de l'hospitalisation sans consentement

- Création de 80 emplois de magistrats et 60 emplois de greffiers pour garantir le contrôle du juge sur les décisions concernant les hospitalisations sans consentement conformément aux exigences de la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques.



### ■ Poursuivre la remise à niveau de l'immobilier judiciaire

- Des investissements à hauteur de 175 M€ permettront d'achever les regroupements décidés dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire,
- Une enveloppe complémentaire de 190 M€ financera des opérations nouvelles de rénovation,
- Le financement de la construction ou de la rénovation de 3 palais de justice (Caen, Lille et Perpignan) dans le cadre de partenariats public-privé,
- La signature du contrat de partenariat public-privé pour la construction du nouveau palais de justice de Paris.

### ■ Simplifier les procédures

- Le vote du projet de loi sur la répartition des contentieux et l'allègement de certaines procédures juridictionnelles issues du rapport du groupe de travail présidé par le recteur Guinchard permettra d'alléger la charge de travail des juridictions,
- L'équivalent de 215 emplois pourra ainsi être dégagé et consacré à l'amélioration de l'exécution des peines et à la mise en oeuvre des réformes récentes.

# Moderniser l'administration pénitentiaire pour assurer l'exécution des peines et prévenir la récidive

## 3 030 M€ pour l'administration pénitentiaire

### ■ Agrandir et moderniser le parc pénitentiaire pour garantir l'effectivité de l'exécution des peines

- Des investissements à hauteur de 1 852 M€ seront lancés dans le cadre d'un nouveau programme immobilier afin d'accroître le nombre de places de prison et de mettre le parc carcéral aux normes de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009,
- Dès 2012, 892 places nouvelles de prison seront livrées avec l'ouverture des établissements de Nantes, Condé-sur-Sarthe et l'extension de capacité de la maison d'arrêt de Bonneville et du centre pénitentiaire de Remire-Montjoly (Guyane),
- Au total, 290 emplois nets seront créés dans l'administration pénitentiaire pour accompagner l'ouverture des nouveaux établissements,
- La réhabilitation d'une partie de la prison de Fleury-Mérogis interviendra en 2012 (634 places).

### ■ Développer l'aménagement des peines pour prévenir la récidive

- 12 000 bracelets électroniques pourront être utilisés simultanément en 2012, contre 1 648 au 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- Un centre de semi-liberté et pour peines aménagées ouvrira à Poitiers. Deux quartiers de semi-liberté seront ouverts à Chambéry et Bourg-en-Bresse. Deux quartiers de courtes peines seront mis en place à Nantes et Condé-sur-Sarthe.

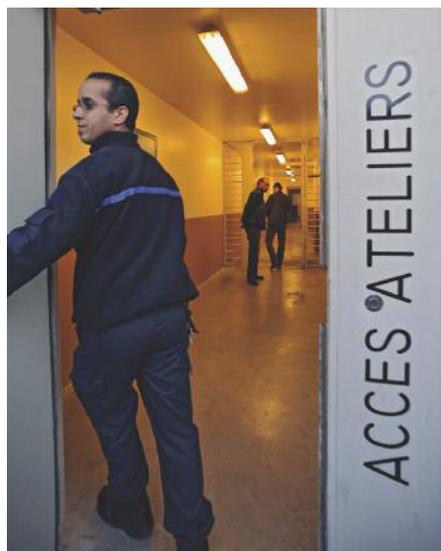


### ■ Assurer le respect de la loi pénitentiaire

- Une nouvelle unité hospitalière pour les soins aux détenus ouvrira à Rennes. Trois nouvelles unités pour personnes détenues atteintes de troubles mentaux seront créées à Toulouse, Nancy et Orléans,
- Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'encellulement individuel et d'activité des détenus, pour respecter les exigences posées par la loi pénitentiaire de 2009.

### ■ Assurer les extractions judiciaires des personnes détenues

- 250 emplois supplémentaires seront consacrés à la reprise progressive par l'administration pénitentiaire des missions d'extractions des détenus entre les palais de justice et les centres de détention, jusqu'alors assurées par les forces de police et de gendarmerie,
- La mise en place de nouvelles modalités d'organisation et de nouveaux outils de communication entre les centres de détention et les juridictions permettront d'optimiser l'organisation des extractions judiciaires.



# Poursuivre l'amélioration de la prise en charge des mineurs délinquants

**773 M€** pour la protection judiciaire de la jeunesse

## ■ Achever la modernisation de la protection judiciaire de la jeunesse engagée en 2008 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques

- La protection judiciaire de la jeunesse achèvera son recentrage sur la prise en charge des mineurs délinquants, ainsi que la mutualisation de ses fonctions support,
- Ces efforts de modernisation permettront d'affecter 50 emplois supplémentaires à la prise en charge éducative des mineurs délinquants.



## ■ Mettre en œuvre la réforme de la justice des mineurs

- 60 emplois d'éducateurs seront créés pour accompagner la mise en œuvre de la loi du 10 août 2011 relative au jugement des mineurs,
- 30 M€ d'investissements immobiliers seront engagés pour mettre en place 20 nouveaux centres éducatifs fermés.



## ■ Apporter de nouvelles réponses à la délinquance des mineurs

- L'amélioration des méthodes de l'action éducative sera poursuivie avec notamment la généralisation des mesures judiciaires d'investigation éducative permettant d'apporter aux magistrats une réponse plus rapide et mieux adaptée à la situation du mineur.

# Moderniser le fonctionnement de la justice

**80 M€** pour le budget informatique

## ■ Développer les nouvelles technologies

Des outils nouveaux permettront de renforcer l'efficacité de la justice :

- La mise en œuvre d'une plateforme nationale d'interceptions judiciaires pour améliorer les capacités d'investigation, notamment sur Internet, et réduire les frais liés aux interceptions,
- La création d'un répertoire national des données collectées dans le cadre des procédures judiciaires pour limiter les risques de récidive.



## ■ Poursuivre la dématérialisation des procédures et le recours à la visioconférence

- Achèvement du déploiement de l'application Cassiopée dans les tribunaux de grande instance de la région parisienne,
- Développement de la dématérialisation et de la numérisation des procédures avec les services de gendarmerie pour améliorer l'efficacité de la chaîne pénale,
- Développement de la communication électronique avec les avocats,
- Développement de la visioconférence pour assurer le contrôle des gardes à vue et des hospitalisations sans consentement et limiter le nombre d'extractions judiciaires.

## ■ Mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail

- Développement du diagnostic à visée criminologique pour évaluer la dangerosité des personnes suivies par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation,
- Modernisation de l'organisation des juridictions par l'utilisation des méthodes de *lean management* pour améliorer les délais de traitement.

# Renforcer l'accès au droit et l'aide aux victimes

**422 M€** pour l'aide juridictionnelle

**18 M€** pour l'accès au droit et l'aide aux victimes

## ■ Mettre en œuvre la réforme de la garde à vue grâce à la réforme du financement de l'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle a été profondément réformée par la loi de finances rectificative pour 2011. La contribution pour l'aide juridique payée par l'ensemble des justiciables viendra compléter les crédits versés par le budget de l'Etat. Les fonds issus de la contribution pour l'aide juridique, d'un montant de 86 M€, seront gérés par la profession d'avocats.

Cette réforme de l'aide juridictionnelle permettra de mettre en œuvre la loi du 14 avril 2011 qui a prévu l'assistance de l'avocat pendant toute la durée de la garde à vue.



Maison de Justice et du Droit nouvelle génération de Faulquemont (Moselle)

## ■ Mieux accompagner les justiciables

Les attentes des justiciables et des victimes demeurent encore importantes. Pour y répondre, de nouvelles dispositions seront prises pour rapprocher la Justice des citoyens :

- Ouverture de 5 nouvelles maisons de justice et du droit de nouvelle génération (Romilly-sur-Seine, Ussel, Château-Thierry, Saint-Lô et Prades),
- Création de 13 nouveaux points de contact visio-justice,
- Soutien aux espaces de médiation familiale.

## ■ Déploiement des bureaux d'aide aux victimes

Douze nouveaux bureaux d'aide aux victimes seront créés, ce qui portera leur nombre à 50, désormais intégralement financés par le ministère de la Justice et des Libertés.

# Assurer une politique sociale ambitieuse pour les personnels

## ■ Poursuivre la juste reconnaissance des métiers

La reconnaissance des métiers et du mérite sera au cœur de la politique indemnitaire du ministère, qui y consacrera une enveloppe budgétaire de 13,3 M€ :

- La revalorisation indemnitaire des magistrats,
- L'amélioration des perspectives de carrière des greffiers et des possibilités de promotion des agents de catégorie C,
- La poursuite de la réforme des services d'insertion et de probation,
- L'amélioration des perspectives professionnelles des éducateurs,
- La poursuite de la mise en place de la rémunération au mérite pour les attachés et les secrétaires administratifs.



## ■ Conforter le caractère prioritaire de l'action sociale

22,4 M€ seront consacrés à la politique sociale.

Cette enveloppe permettra en particulier :

- Le développement de la garde des enfants des personnels travaillant en horaire atypique,
- La poursuite d'une politique de logement social en faveur des agents du ministère.